



Les droites sur la pension alimentaire

Par **scaphlau**, le **13/11/2015** à **19:49**

bonjour, aujourd'hui je vers une pension 180€ par mois pour mon enfant, et en plus 100€ par mois pour l'école.
aujourd'hui je suis endetté j'ai un salaire net de 1980€ et je doit remboursé 2400€ par moitout charges comprises, donc je voulais savoir si s'était possible de descendre ma pension, et de combien si ses possible,merci.

Cordialement Laurent.

Par **youris**, le **14/11/2015** à **10:34**

bonjour,
que vous soyez endetté ne change pas les besoins de votre enfant.
pour modifier la pension alimentaire, vous devez saisir le JAF.
si vous êtes endetté, vous pouvez faire une procédure de surendettement.
salutations